

9^{ème} Assemblée Générale ordinaire

Jeudi 10 septembre 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Présenté par son Secrétaire général :
Olivier DEBESSE

Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale ordinaire

PRÉAMBULE

Après les années terribles pour le code du travail et la protection des travailleurs, en 2015 lois Macron et Rebsamen, en 2016 loi El Khomri, en 2017 ordonnances Macron, qui ont eu pour effets de réduire les institutions représentatives du personnel en nombre et dans leurs attributions, l'année 2019 aura été marquée par le *Rapport Delevoye* et son projet de réforme de notre système de retraite, mais aussi par une forte opposition dans tous le pays, opposition dont le SM-TE a pris sa part. La crise sanitaire provoquée par le Covid-19 au début de 2020, provoquant à son tour une crise économique, aura stoppé le train de réformes en cours, dont celui des retraites. Mais pour combien de temps ?

Au moment où nous rédigeons le *Rapport d'Activité 2019 du SM-TE*, nous ne savons pas quand nous sortirons de la pandémie, ni dans quel état sera l'appareil industriel et économique de la France. **Ce que nous savons, c'est que les travailleurs salariés, auront encore plus besoin qu'avant, d'un syndicalisme fait par les salariés pour les salariés.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité permet au SM-TE, réuni en assemblée générale, de faire le point sur ses prises de positions et actions durant l'année 2019 et de donner des perspectives pour l'avenir.

La négociation des protocoles d'accords préélectoraux (PAP)

Vous le savez, depuis la loi de 2008 réformant la représentativité syndicale, celle-ci ne provient plus d'en haut, d'une confédération syndicale nationale qui en fait bénéficier ses membres que sont ses structures affiliées (syndicats, unions géographiques, fédérations professionnelles), mais d'en bas, par les élections professionnelles des Comités Sociaux et Economiques (CSE).

Vous savez également que le SM-TE remplit les conditions légales pour négocier les protocoles d'accord préélectoraux (PAP) et pour présenter des candidats (dans les entreprises qui relèvent des champs professionnels définis par ses statuts).

L'année 2019 a donc été l'occasion pour le SM-TE de poursuivre les négociations des PAP chez Renault sas commencées en 2018 en allant en 2019 à Flins, Villiers Saint Frédéric, Le Siège (Boulogne – Plessis), Douai et Le Mans. Les élections du Mans ont clôturé le cycle électoral de Renault sas. **Dans les établissements Renault du Siège et au Mans, le SM-TE a présenté des candidats (pas dans tous les collèges il est vrai), obtenant à Renault-Siège, un élu CSE suppléant.** Et ainsi faire connaître sur ces sites notre syndicat.

Du fait du cycle électoral de 4 ans des élections du CSE, que les tous premiers CSE ont été mis en place en 2018 ou 2019 et qu'au 1^{er} janvier 2020 toutes les instances historiques (DP, CE, CHSCT) ont disparues au profit des CSE, l'année 2020 sera sans élections professionnelles. D'autant que dans les entreprises dont les effectifs auraient atteint en 2020 les seuils obligeant la mise en place d'un CSE, tous les processus électoraux sont suspendus à compter du 12 mars 2020 jusqu'à une date fixée à 3 mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire. **Pour autant, préparons-nous au prochain cycle électoral, au moins dans les entreprises ou établissements où le SM-TE est présent.**

Le SM-TE face aux électeurs

Le SM-TE peut présenter des candidats aux élections professionnelles du CSE dans les entreprises qui relèvent de son *champ professionnel* partout en France. Si la barre des 10% est atteinte ou dépassée, notre syndicat devient représentatif dans l'établissement ou l'entreprise et peut désigner un *Délégué syndical* (DS). S'il n'obtient pas les 10%, il peut néanmoins désigner un *Représentant de la section syndicale* (RSS).

Il est utile de préciser pour les entreprises comportant plusieurs établissements dans lesquels le SM-TE n'a pas encore obtenu sa représentativité, notre syndicat peut désigner un RSS (Représentant de la section syndicale) soit au niveau de chacun des établissements soit au niveau de l'entreprise.

Les résultats du cycle électoral chez Renault sas, qui s'est terminé le 18 juin 2019 par les élections au Mans, positionne le SM-TE en 6^{ème} position des huit syndicats ayant présentés des listes. **En collège Cadres et Ingénieurs, le SM-TE est en 3^{ème} position, plaçant ainsi notre syndicat en compétiteur crédible face à la CFE-CGC et à la CFDT**, les deux syndicats dominants chez Renault.

Résultats électoraux des huit syndicats ayant présenté des listes dans au moins un des 12 établissements de Renault SAS (selon le prestataire du vote) :

	Inscrits	Exprimés	CFE-CGC	CFDT	CGT	FO	SUD	SM-TE	UNSA	CFTC
Classement			1	2	3	4	5	6	7	8
Tous collèges	31 268	21 691	34,05%	23,30%	20,12%	10,18%	6,00%	3,47%	2,57%	0,31%
1 ^{er} collège : APR	9 373	6 868		27,29%	39,09%	20,17%	6,70%	0,04%	6,13%	0,58%
2 ^{ème} collège : ETAM	10 413	7 322	39,77%	19,86%	19,28%	7,88%	7,57%	3,51%	1,87%	0,26%
3 ^{ème} collège : Cadres	11 482	7 501	59,64%	23,00%	3,56%	3,29%	3,84%	6,56%		0,11%

L'activité du SM-TE dans les entreprises où il a obtenu la représentativité et des élus au CSE

Le SM-TE a obtenu de bons scores lors des élections des membres du CSE en 2018. Au sein de l'**UES d'Eramet** à Trappes (12,61 %) nous permettant de désigner un *Délégué syndical* qui est de droit *Représentant syndical au CSE* du fait que les effectifs de l'UES sont inférieurs à 300 salariés. Et chez **Renault-Technocentre** à Guyancourt (10,10%), un établissement de plus de 10 000 salariés, le SM-TE a désigné un Représentant syndical au CSE et ses Délégués syndicaux complétant notre délégation de 3 élus titulaires et 3 élus suppléants.

En toutes occasions, nos mandatés (élus et désignés) mettent en pratique les résolutions exprimées lors de nos campagnes électorales. **En informant les salariés lors des négociations d'accords, en rendant compte auprès des salariés des informations données aux élus par la Direction, en publiant les résultats des consultations du CSE et des votes portant sur la mise en place des commissions, et bien sûr, en communiquant nos propres positions exprimées en séance.**

L'action du SM-TE contre la réforme des retraites

Le SM-TE a étudié le *Rapport Delevoye* et participé avec d'autres syndicats aux prises de parole dans le hall de la Ruche au Technocentre Renault de Guyancourt. Pour faire connaître ses positions, le SM-TE a ainsi distribué des tracts dans les sites Renault (Tract N°135 *Etudes et analyses du SM-TE pour préparer la*

reconstruction, Tract N°137 *Quelle retraite pour les femmes ?*). Avec la section SM-TE d'ERAMET, le SM-TE a participé aux manifestations parisiennes. Lors de ces manifestations, avec une chasuble « SM-TE », nous sommes allés au devant des manifestants, à chaque fois que cela a été possible, pour leur parler de notre syndicat, notamment à ceux qui nous demandaient ce qu'est le SM-TE.

Les tracts et prises de paroles sont publiés sur notre site internet www.travaillonsensemble.org.

La communication du SM-TE

Pour communiquer auprès du plus grand nombre en 2019, le SM-TE a élaboré 33 publications et distribué près de 110 000 tracts couvrant 12 lieux de distributions, tant en *Région Parisienne* qu'en *Province* : Douai (59), Grand Couronne (76), Le Mans (72). Cela représente un total de 92 distributions.

Depuis le 18 octobre 2019, le SM-TE communique avec son compte Twitter : [#SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE). C'est ainsi que nous avons annoncé le 23 janvier 2020, la manifestation parisienne contre la réforme des retraites du 24 janvier.



Travaillons Ensemble @SyndicatSMTE · 23 janv.

#RéformeDesRetraites | Manifestations du 17/12 21 Paris | Olivier Debesse, fondateur et secrétaire général du SM-TE et des membres du syndicat vont à la rencontre des manifestants.

Le SM-TE appelle à manifester à Paris le 24/01 à 11h Place la République pour aller à Concorde



Notre site www.travaillonsensemble.org est mis à jour à chaque nouvelle publication et un courriel d'information est envoyé à nos contacts : adhérents et sympathisants. Les courriels sont adressés aux salariés qui nous confient leur adresse mail personnelle.

Il est utile de rappeler que l'on ne peut envoyer de courriels sur les adresses des entreprises pour deux raisons : par souci de confidentialité et parce ce qui est écrit sur les moyens de communication et informatique de l'entreprise en est sa propriété.

Il y a trop de salariés qui se retrouvent en difficulté, voire licenciés, pour avoir envoyé des courriels avec les moyens de communication de l'employeur.

Un nouveau syndicat « Travaillons ensemble » : le SA-TE

En application de la motion votée par l'Assemblée générale du SM-TE le 5 juin 2015 qui formulait cette orientation : « **Susciter la création de syndicats "Travaillons ensemble" pour des branches et conventions collectives non couvertes par le SM-TE et apporter son expertise aux salariés intéressés par la démarche "Travaillons ensemble"** », des salariés d'une entreprise relevant d'un secteur d'activité non couvert par le SM-TE, ont constitué le **Syndicat Audition – Travaillons Ensemble (SA-TE)** par une assemblée générale constitutive le 13 mai 2017. Du fait de leurs deux ans d'existence légale, et en application de la loi de 2008 sur la représentativité, le SA-TE a pu participer à la négociation d'un protocole d'accord préélectoral (PAP) le 25 octobre 2019, et présenter des candidats dès le premier tour des élections mettant en place un CSE, élections qui ont eu lieu le 29 novembre 2019. Le SA-TE étant la seule liste en présence, il a obtenu 100% des voix et tous ses candidats ont été élus.

L'activité du Département juridique du SM-TE

Le SM-TE continue d'agir pour faire respecter les droits de la communauté de travail. Le Département juridique, sous la houlette de Jean-Didier Graton, intervient en soutien de salariés en difficultés. Faire respecter les droits, c'est faire appliquer la loi, et pour cela saisir la Justice. Et lorsqu'un tribunal viole la loi, c'est aller en Cassation.

1) Le SM-TE est toujours en soutien des anciens salariés de Nortel Networks SA de Chateaufort (78)

A la suite d'une procédure de liquidation, le site Nortel Networks SA (NNSA) de Châteaufort dans les Yvelines a disparu en 2009 supprimant près de 500 emplois.

Des batailles juridiques ont été menées avec succès grâce à l'action du Département juridique du SM-TE et de ses avocats. Les anciens salariés injustement licenciés ont perçu, enfin, en septembre 2017, les indemnités prévues par un accord de fin de conflit. Se reporter au *Rapport d'activité 2017* approuvé lors de l'Assemblée Générale du SM-TE du 1^{er} juin 2018 et publié sur notre site internet.

En 2018, et encore en 2019, le SM-TE a entrepris de poursuivre des actions complémentaires en faveur des anciens salariés de Nortel.

Le syndicat SM-TE, fort de son expérience d'accompagnement des ex-NNSA, de ses juristes et avocats, est prêt à en faire bénéficier tout collectif de salariés désireux de se préparer à affronter des situations analogues, situations qui risquent de se présenter à l'avenir d'autant plus que les évolutions récentes de la législation française en matière de droit du travail et des règles commerciales d'insolvabilité et de faillite ne vont pas dans le sens de la protection du travailleur.

2) Rappelons enfin que notre syndicat est déjà intervenu devant les tribunaux (Prud'hommes, Tribunal d'instance et de grande instance, voire Cour d'appel et Cassation) pour des contentieux électoraux portant sur le vote électronique lorsqu'il est mal défini, des irrégularités non conformes aux principes généraux du Code électoral, des négociations de périmètres d'établissements sans concertation avec l'ensemble des syndicats intéressés.

C'est le rôle d'un syndicat de ne pas laisser faire. C'est l'engagement du SM-TE et de ses militants.

CONCLUSION

Travaillons ensemble à la reprise en main de la négociation collective par les salariés

Les actions et interventions de nos mandatés dans les *Instances Représentatives du Personnel* en 2019, rendus possibles grâce aux résultats électoraux obtenus par le SM-TE en 2018, sont très encourageants. Cela nous motive à poursuivre le développement de notre syndicat.

Le SM-TE accueille tous les salarié(e)s qui se reconnaissent dans nos valeurs et actions, et ouvre ses listes aux candidates et aux candidats qui conçoivent la représentation du personnel comme un service aux autres. Le SM-TE est prêt à apporter son expertise à tous les salarié(e)s qui voudraient, à l'instar du SA-TE, créer un syndicat « Travaillons ensemble » dans les secteurs d'activités autres que ceux couverts par le champ professionnel des statuts du SM-TE.

Sous couvert de « sécuriser les employeurs », les dispositions annoncées par le Gouvernement comme transitoires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pourraient bien devenir le prototype des prochaines prescriptions légales ou réglementaires visant à restreindre le droit constitutionnel des salariés de participer, par l'intermédiaire de leurs représentants, à la gestion de l'entreprise et à la détermination collective de leurs conditions de travail.

Avec l'inversion de la hiérarchie des normes (Loi El Khomri et ordonnances Macron) permettant la négociation d'accords dérogatoires aux accords de branche, la négociation doit revenir sous le contrôle des salariés. Partout où cela est possible, reprenons en main la négociation collective, en replaçant le salarié au cœur des préoccupations syndicales, de nos entreprises et de nos communautés de travail. Dans le contexte actuel, c'est un devoir nécessaire et impérieux.

Ensemble, agissons pour les salariés avec le SM-TE

Pour le syndicat SM-TE,
Le Secrétaire général,
Olivier DEBESSE

